ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34274

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le risque probable que la matière science et vie de la terre ne soit plus une discipline obligatoire pour les élèves dans le futur projet 2009 de réforme dans les lycées. En effet, cet enseignement prépare à des enjeux tout d'abord environnementaux, ensuite économiques, étant donné que ces deux champs disciplinaires représentent un très grand nombre d'emplois, et enfin dans le domaine de la recherche, vu que la plupart des innovations scientifiques s'appuient sur les domaines de la biologie et de la géologie. Il souhaite connaître sa position sur cette nouvelle réforme et les évolutions prévues pour développer l'enseignement de cette matière.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : M. Michel Zumkeller
Circonscription : Territoire-de-Belfort (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 34274
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9459
Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475